Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026057-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane
DANIEL Louise (problème de visio)
DANIEL Stéphane (en retard)

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	12

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que selon l'article 83 de la loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant l'article L.2121-8 du CGCT, le règlement intérieur du Conseil Municipal devient obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus et doit être adopté par le conseil municipal dans les six mois suivant son installation.

La Commission Ressources du 06 juillet 2026 a travaillé sur le projet de Règlement Intérieur proposé au Conseil Municipal.

De ce fait, il est proposé au Conseil municipal de valider les termes du règlement intérieur et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Madame le Maire précise que ledit règlement sera annexé à la délibération.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

VU l'article L 2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission Ressources du 06 juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des termes du Règlement Intérieur du Conseil municipal
ADOPTE le Règlement Intérieur pour la mandature en cours

Vote : 12 voix pour

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano